

## Opérateurs d'appareils de bronzage Formation de base

### Objectif

Apporter et approfondir les connaissances des opérateurs aux rayonnements U.V., afin de pouvoir répondre à la réglementation en vigueur (arrêté du 10 Septembre 1997).

Cette formation est destinée à toute personne présente lors de l'acte de bronzage dans tout établissement mettant des appareils de bronzage U.V. à disposition du public.

### Public

Tout public

### Méthodes et moyens utilisés

Active et participative avec apport théorique et parallèle effectué entre la théorie et les applications pratiques.

Attestation d'habilitation délivrée aux candidats qui auront satisfait au contrôle de connaissances.

Répond aux conditions fixées par l'article 5 du décret du 30 Mai 97.

### Durée

1 jour (soit 8h)

### Horaires

8h30-12h30 / 13h30-17h30

### Contenu de la formation

Recommandations et normes internationales en matière d'exposition aux U.V.

Règlement français en matière d'usage des appareils de bronzage émetteurs de rayonnement ultraviolets

Nature physique des radiations ultraviolettes

Les U.V solaires et les U.V artificiels

Réactions de la peau et de l'œil aux radiations (rappel des structures du tégument et de l'œil)

Phototypes

Erythème actinique (coup de soleil)

Pigmentation retardée (bronzage)

Mécanisme biologique

Risques liés à l'exposition aux ultraviolets :

- Risques oculaires
- Photo dermatoses
- Réactions photo toxiques et photo allergiques
- Vieillessement cutané photo induit
- Cancers cutanés photo induits

Règles générales en matière de photo protection naturelle, adaptative et artificielle

Modes de calcul des limites d'exposition pour le public exposé aux ultraviolets